



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 01 AVR. 2019

**modifiant la composition du jury du concours pour le recrutement interne d'ingénieurs de police technique et scientifique de la police nationale- session 2019-**

**Le ministre de l'intérieur,**

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2002-811 du 3 mai 2002 portant statut particulier du corps des ingénieurs de police technique et scientifique de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 19 août 2013 relatif à l'organisation, à la nature et au programme des épreuves des concours d'ingénieur de police technique et scientifique de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2019 fixant les modalités d'organisation et le nombre de postes offerts au concours interne pour le recrutement d'ingénieurs de police technique et scientifique de la police nationale (session 2019) ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2019 fixant la composition du jury du concours pour le recrutement interne d'ingénieurs de police technique et scientifique de la police nationale-session 2019 ;

Sur proposition du directeur général de la police nationale,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'article 2 de l'arrêté du 12 mars 2019 susvisé, est complété comme suit :

Sont désignées en qualité de personnalités qualifiées dans la spécialité droit pénal et procédure pénale:

Mme Armelle CHOLLET, commandant de police,

Mme Elise COUTEAU, capitaine de police.

## Article 2

Le directeur central du recrutement et de la formation de la police nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 01 AVR. 2019

Le sous-directeur du recrutement  
et des dispositifs promotionnels

Alain WINTER

Pour le ministre et par délégation